



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Région de Sédhiou

oooooo/oooooo//oooooo

Département de Bounkiling

oooooo/oooooo//oooooo

Arrondissement de Boghal

COMMUNE DE DJINANY

PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (PTI)

(2021 – 2022 - 2023)

Août 2020

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE DJINANY	4
1.1. Le milieu physique	4
1.1.1. La situation géographique	4
1.1.2. Reliefs et sols	5
1.1.3. Le climat.....	6
1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie.....	6
1.1.5. La pluviométrie	Erreur ! Signet non défini.
1.1.6. La faune et la végétation	6
1.2. Le milieu humain	8
1.2.1. L'historique du peuplement.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.2. La répartition de la population	8
1.2.3. L'état et la dynamique de la population	9
II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	9
2.1. La Vision de Développement	9
2.2. Les axes stratégiques de développement.....	10
III. ACTIONS RETENUES	10

INTRODUCTION

Le Sénégal est un des rares pays en Afrique de l'Ouest ayant connu un processus de décentralisation tout azimut avant les indépendances, avec la création en 1872 des Communes de Gorée et de Saint-Louis. La volonté des gouvernants sénégalais de mettre en place des politiques de décentralisation fiables se confirme davantage avec la publication d'un premier Code de l'Administration Communale dès 1966, la création des Communautés rurales en 1972, l'introduction du contrôle juridictionnel a posteriori et de la régionalisation en 1996.

Dans le souci de rendre davantage plus efficace et efficiente la gouvernance territoriale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées, à partir de 2013, dans une nouvelle réforme appelée Acte III de la décentralisation. Ainsi, par l'Acte III de la décentralisation, il s'agit d'une part, « **de préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques et des offres de services publics** » et d'autre part, « **d'Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022** ».

La mise œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code Général des Collectivités territoriales à travers la **loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013** qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. L'article premier du Code d'annoncer que « **dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, les collectivités territoriales de la République sont le Département et la Commune** ».

Les Communes et les Départements, seuls ordres de collectivités territoriales, ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. L'accomplissement d'une telle mission passe par l'élaboration et la mise en œuvre de :

- ✓ Plans Départementaux de Développement (PDD) ; et
- ✓ Plans de Développement Communal (PDC).

Ces documents ont l'avantage d'identifier les besoins prioritaires des collectivités territoriales, dans tous les domaines d'activités (économique, social, culturel, environnemental, etc.) et de procéder à leur planification dans le temps et dans l'espace.

C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), dans sa mission d'appui technique aux collectivités territoriales, en collaboration avec le PRODDEL¹ comme partenaire financier, a coordonné techniquement, en 2016, l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Djinany.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les

¹ Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Local

nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE DJINANY

1.1. Le milieu physique

1.1.1. La situation géographique

La Collectivité locale de Djinany a été créée par le décret N° 2011-95 du 24 janvier 2011 abrogeant et remplaçant le décret n° 2010-1542 du 29 novembre 2010 qui a divisé l'ancienne communauté rurale de Kandion en deux communautés rurales (**Kandion Mangana** (17 villages) et, **Djinany** (18 village dont trois de l'ancienne Communauté Rurale de NDiamacouta).

Elle se situe dans la région de Sédhiou, Département de Bounkiling, Arrondissement de Boghal, à 25 km de Bounkiling sa capitale départementale et de 63 km de sa capital régional (la commune de Sédhiou).

Devenue commune suite aux dernières élections locales de 2014 portant avènement de la nouvelle réforme portant 'approfondissement de la décentralisation au Sénégal : « l'Acte III », qui consacre la communalisation intégrale et la territorialisation des politiques publiques.

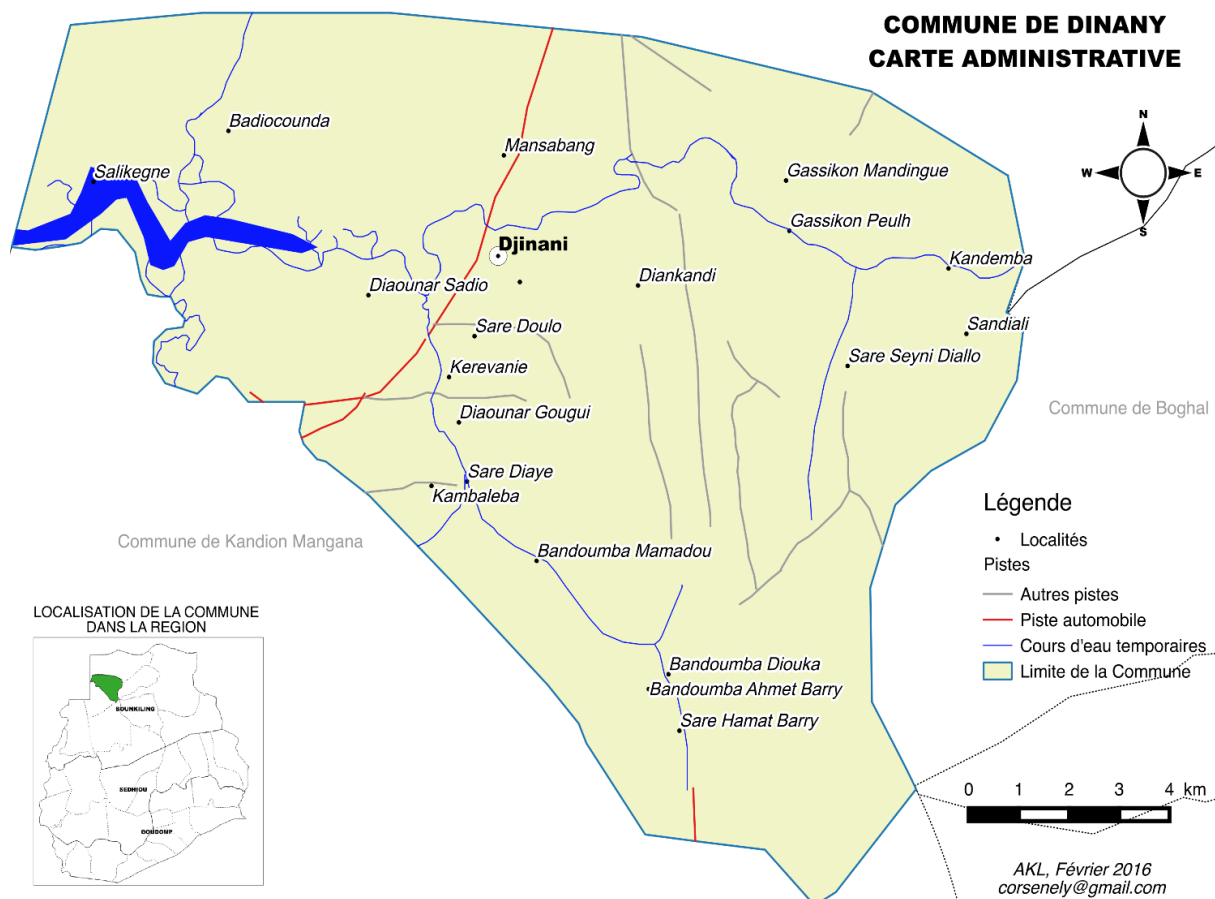
La commune de Djinany est limitée :

- ✚ À l'Ouest par la Commune de Kandion Mangana
- ✚ Au Nord- Est par la Commune NDiamalathiel ;
- ✚ A sud-est par les communes de Faoune et d'Inor.

La Commune de Djinany est localisée à 15 Km de Boghal, son chef-lieu d'arrondissement.

La commune est dirigée par un Conseil municipal composé de trente-six (36) conseillers. Le maire est appuyé dans ses tâches par deux adjoints et un Secrétaire municipal.

En dehors du bureau municipal et des commissions, des organes considérés comme des bras techniques du conseil municipal sont mis en place. Il s'agit des conseils de zone (04), du conseil municipal des enfants et de la commission de suivi du budget participatif qui regroupe aussi bien des conseillers que des membres de la société civile. La commune de Djinany compte dix-huit (18) villages officiels. Elle est divisée en quatre (4) zones éco géographiques.



1.1.2. Reliefs et sols

Le relief de la commune de Djinany est caractérisé par une succession de plateaux et de vallées. Le relief relativement plat parsemé de bas-fonds aux sols très fertiles offre de grandes possibilités pour l'agriculture, la foresterie et le pastoralisme. Les sols ferrugineux ou ferralitiques couvrent le périmètre communal et sont favorables à la culture de céréales et de l'arachide ; les sols argilo limoneux sur les pentes des vallées domaines de prédilection des palmeraies, de l'arboriculture et du maraîchage et les sols hydro morphes au bas des pentes favorables à la riziculture.

Les sols sont de plusieurs types :

- Les plateaux constitués de sols ferrugineux tropicaux lessivés ferralitiques et adaptés aux cultures pluviales (céréales, arachide et coton) ;
- Les dépressions et bas-fonds constitués de sols hydro morphes aptes à la riziculture, à l'arboriculture et au maraîchage.

Aujourd'hui la remontée de la langue salée et la salinisation des terres au niveau des zones de dépressions constituent l'une des principales menaces environnementales. La dégradation des terres contribue à la réduction de la diversité biologique et du couvert végétal. Elle contribue également à réduire le potentiel exploitable dans le domaine de l'agriculture et de la riziculture. Par contre, ce capital est menacé par l'ensablement des vallées et des cours

d'eau, aggravé par l'absence d'aménagement, et d'ouvrages de protection contre les érosions.

1.1.3. Le climat

Le climat est de type Soudano-Guinéen caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison pluvieuse durant 5 mois (Juin à Octobre) et une saison sèche de 7 mois (Novembre à Mai). Les températures sont relativement élevées allant de 24° à 33° en saison des pluies et de 24° à 40° en saison sèche. La pluviométrie est assez irrégulière avec des pics pouvant aller jusqu'à plus de 1 300 mm de hauteur d'eau. La moyenne sur cinq ans (2009 – 2013) est de 1045 mm pour 45 jours pluvieux.

1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie

Au plan hydrographique, les principales ressources de la commune sont :

- L'affluent du fleuve Gambie : le Bintang Bolong ;
- Les mares temporaires qui généralement tarissent en saison sèche dans la forêt.

La présence de ces plans d'eau représente un atout pour le développement de la riziculture, de l'horticulture et de l'élevage. Cependant, la remontée de la langue salée et envahissement des vallées par le sable du au ruissèlement des eaux pluviales, constituent des menaces pour l'équilibre écologique et les activités agricoles pratiquées autour du Bolong.

Au plan des eaux souterraines, on note la présence d'une nappe phréatique peu profonde (10 à 25 m) et des nappes du Continental Terminal, du Paléocène et du Maestrichtien entre 60 et 300 m.

1.1.6. Les ressources forestières et fauniques

La végétation de type soudano- guinéen est caractérisée par des peuplements assez homogènes avec plusieurs strates :

- Une strate arborée avec des arbres atteignant 20 à 25 m, composée de *Khaya senegalensis* (caïllédrat), *Danniellia oliveri* (santan), *Parkia pinnata* (dimb), *Eleais guineensis* (palmier à huile), *Borassus flabellifer* (rônier), *Bombax costatum* (kapotier) ;
- Une strate arbustive composée de *Pterocarpus erinaceus* (venn), *Detarium senegalensis* (ditakh), *Parkia biglobosa* (néré), *Azadiratita indica* (neem,) Anacardier occidental (darcassou), combrétacées et de lianes ;
- Le couvert herbacé est en régression continue, le "Diambatox" (*hyptis spigigera*), non-appété connaît une progression rapide et constitue une menace pour l'élevage.

La formation forestière est constituée principalement de combustible (charbon et bois de chauffe), le bois d'oeuvre, le bois de service et les produits de cueillette.

La forêt a connu une évolution négative de 1982, début de la crise casamançaise à nos jour face à une population juvénile sans emploi et un environnement économique non organisé et voulu. Ainsi, la forêt dense d'antan, devenue clairsemée, la forêt de mangroves touffues, qui jadis assurait l'environnement de reproduction des carpes à la dimension des thiofs dont relate la fameuse histoire dans le théâtre intitulé : Massan CISSE

(Une pièce sénégalaise. La savane arborée ou arbustive en déclin, laissant la place à de hautes herbes, ont disparu du département. Il a été noté la baisse des produits forestiers non ligneux (, huile de palme, gomme arabique, madd etc.).

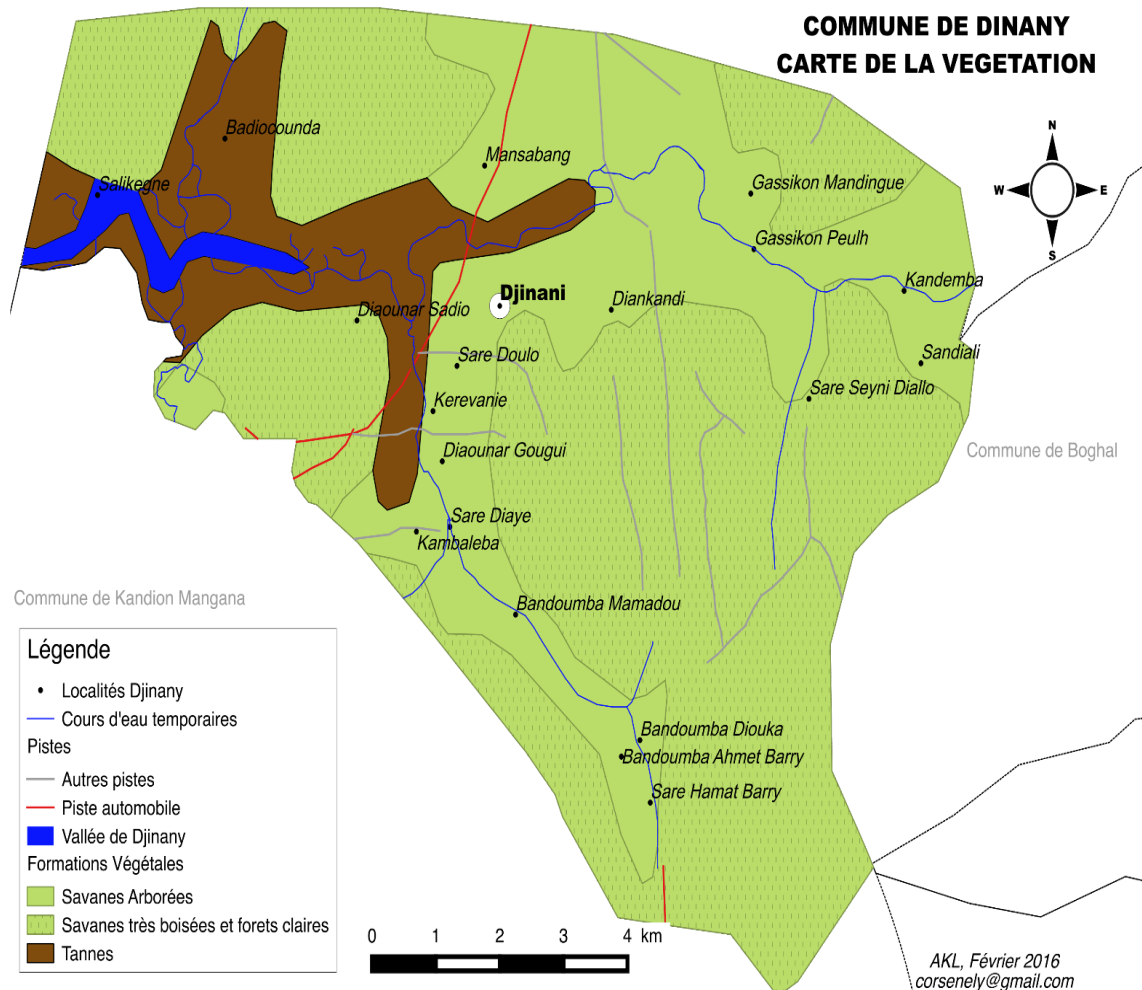
L'environnement est dans une dynamique de dégradation très inquiétante et la lenteur dans les réactions politiques nationales, régionales et départementales concertée axée sur la gestion des ressources naturelles risque d'aggraver la situation périlleuse des vies et de la vie. L'activité cynégétique cible l'ensemble des zones où la chasse est autorisée, telles les zones amodiées. La faune ; riche et variée est présente partout sur le territoire. Les formations forestières constituent l'habitat naturel de cette faune abandonnée dont la préservation a nécessité la création de plusieurs zones amodiées. La faune a suivi la même tendance dépressive que son habitat naturel marqué par la forte présence de l'homme. L'insécurité alimentaire due à l'assèchement rapide des points d'eau et aussi leur raréfaction ont favorisé la disparition de certains mammifères.

Des hectares de forêt sont en train d'être décimés avec la complicité d'une population qui semble être laissée à elle-même dont la seule alternative, contre la résilience communautaire, semble être l'exploitation anarchique des ressources naturelles. La porosité des frontières et l'absence de mécanismes effectifs de Co-régulation, favorisent la surexploitation et l'acheminement clandestinement du bois vers la Gambie. Tout cela nécessite l'appropriation de l'environnement naturel par les populations, qui devraient en être les premières protectrices. L'autre défi relève de la gouvernance locale et interpelle le cadre institutionnel mis en place. Certes, la région dispose d'un Plan d'Action Environnemental Régional, mais l'exécution de celui-ci nécessite un niveau de concertation et des mécanismes de consultation et de Co-initiative non encore effectifs au niveau département et commune.

Aujourd'hui, le niveau de dégradation des ressources naturelles dans le Darang (appellation traditionnelle de l'espace socioculturel de Djinany), est assez avancé et a amorcé des dynamiques de dégénérescence, pouvant causer la perte définitive des dernières réserves naturelles du patrimoine naturel départemental, régional et national. Ces actions d'aménagement devront concerner le classement de nouvelles formations forestières, l'extension et l'ouverture de nouvelles zones amodiées, la mise en oeuvre de programmes de régénération des sols et de protection des vallées mais surtout de la mise en place d'une politique de développement économique locale soutenu par l'Etat et ses partenaires dans cette zone où la quasi-totalité des réponses face aux besoins sociaux de base trouve leurs réponses au niveau de la République Gambie voisine. En soutien à ces interventions, il s'agira aussi de corriger, par la formation, la sensibilisation et la régulation, les pratiques anthropiques mal planifiées et inadaptées (habitations la coupe abusive, feux de brousse, exploitation clandestine).

La faune est assez riche et diversifiée, elle est constituée de singes, de phacochères, d'antilopes, d'hyènes, La proximité du fleuve et de la forêt classée permettent également une avifaune très diversifiée (pintades, perdrix, tourterelles, éperviers, martins pêcheurs, outardes,) et le développement de la chasse. L'importance de la faune constitue cependant une contrainte

compte tenu des dégâts sur les cultures (singes, phacochères) et sur le bétail (attaques des hyènes).
 Les ressources forestières et fauniques subissent les effets néfastes des actions anthropiques (feux de brousse, exploitation abusive, défrichements anarchiques,) et les contraintes naturelles comme l'érosion, la salinisation et la sécheresse.



1.2. Le milieu humain

1.2.1. La répartition de la population

Selon le dernier recensement général de la population (RGPH) effectué en 2013, la population de la commune de Djinany est estimée à 3663 habitants¹ répartis dans 18 villages et en 329 ménages soit une moyenne de onze (11) personnes par ménage.

La composition ethnique de la collectivité locale de Djinany est caractérisée par une prédominance des mandingues qui représente plus de 53% de la population suivi des peuls 47% et 00% constitués des autres minorités.

Cette prédominance de l'ethnie mandingues peuls trouve son explication dans la position géographique de la commune de Djinany qui est au cœur du Darang zone sylvo-pastorale dans le Département de Bounkiling. Cependant

il est à noter une parfaite intégration des ethnies minoritaires facilitée par le développement du cousinage à plaisanterie.

La population de la collectivité locale de Djinany est composée d'environ 99.5 % de musulmans et 0.5% des autres religions.

La prédominance des musulmans peut s'expliquer d'une part, par le voisinage des villages religieux (Boudouck et Bogal), et d'autre part, du fait que le village Djinany est la terre promise d'un érudit Diahanké reçu par le berger Doulo qui lui cédera sa case pour aller fonder le village de Saré Doulo (village de Doulo en peul) d'à côté.

La répartition spatiale de la population entre les villages montre que le mode d'occupation de l'espace ne respecte pas pour l'essentiel une certaine organisation à l'exception de Djinany, Mansabang, Gassikon Mandingue et Badiocounda. Aucun village n'a une trame d'habitat de type groupé et qui a fait l'objet d'un lotissement ou d'un alignement. On a des villages dispersés. Il faut préciser que ce modèle d'habitat est caractéristique du mode d'occupation de l'espace peuls et mandingues.

1.2.2. L'état et la dynamique de la population

La commune de Djinany l'instar des autres collectivités sénégalaises connaît une forte mobilité de sa population. Ce phénomène qui se caractérise par des déplacements d'individus surtout des jeunes est la conséquence de la pauvreté qui sévit dans les zones rurales avec la baisse progressive de la pluviométrie affectant les revenus des paysans et l'absence de structure d'emploi local.

Ces déplacements peuvent être classés en deux catégories :

- L'exode qui s'effectue à l'intérieur du pays et plus exactement des zones rurales vers les villes est plus récurrent dans la zone. Ces migrants saisonniers ont pour principales destinations Dakar, Madina Wandifa, Ziguinchor.
- Les migrations internationales qui se manifestent par le déplacement de personnes vers l'étranger sont pratiquées par les hommes et les femmes. Ces dernières ont pour destinations la Gambie, l'Angleterre, l'Italie ou l'Espagne. La migration orientée vers la Gambie voisine, ne constituant qu'une étape pour la grande migration vers l'Europe

Il faut noter que toutes les réponses aux problèmes sociaux économiques de base, trouvent leurs réponses à portée en Gambie pour une zone marquée par une oisiveté soutenue surtout de la part des jeunes.

II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2.1. La Vision de Développement

Le bilan diagnostique réalisé selon un processus participatif auquel ont pris part les autorités municipales, les populations, les services et les partenaires techniques, a permis de relever l'ensemble des contraintes et atouts dans différents secteurs de la vie socioéconomique de la Commune. Ainsi, des solutions sont proposées pour promouvoir le développement local au regard des contraintes et des difficultés les plus importantes qui entravent l'épanouissement des populations. L'ensemble des solutions proposées s'adosse à la vision partagée entre les différentes catégories d'acteurs qui

est de « *faire de Djinany une commune désenclavée dont les potentialités économiques sont valorisées avec une gestion rationnelle des ressources naturelles et un accès facile à des services sociaux de qualité dans le cadre d'une bonne gouvernance locale* ».

2.2. Les axes stratégiques de développement

Sur la base des analyses sectorielles, le PDC est articulé autour de cinq leviers fondamentaux reconnus comme axes stratégiques de développement.

Ces axes sont :

Axe stratégique N°1 : Le désenclavement de la commune ;

Axe stratégique N°2 : L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de qualité ;

Axe stratégique N°3 : La promotion de l'économie locale et création de richesses ;

Axe stratégique N°4 : La gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;

Axe stratégique N°5. L'amélioration de la gouvernance locale.

III. ACTIONS RETENUES

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTE	relever le plateau technique du poste de santé (dopple ; vantouze ; tables d'accouchement ; lits d'hospitalisation ; bassin de lits ; tension mètre électronique ou manuel ; fichier PF)	Djinany	15000			15000
	construire et équiper 2 cases de santé	Bandouba Djouka ; Badjicounda		12000	12000	24000
	construire un logement pour la sage femme	Djinany		10000		10000
	renforcer le poste de santé en énergie (PM)	Djinany				0
EDUCATION	construire un lycée d'enseignement général (PM)	Djinany				0
	construire une case des tout-petits	Djinany		5000		5000
	construire de murs de clôture pour les écoles	Kambaléba ; Bamdouba Ahmet ; Gassikon ; Mansabang	20000		20000	40000
	construire et équiper 2 salles de classe	Kéréwane	8500			8500
	renforcer les écoles élémentaires en tables banc, chaises et tables de bureau	Kambaléba ; Bamdouba Ahmet ; Gassikon ; Mansabang ; Kéréwane ; Djinany ; Badjicounda ; Bandouba Mamadou	4000	4000	4000	12000
	réaliser des points d'eau moderne dans les écoles	Kambaléba ; Bamdouba Ahmet ; Gassikon ; Mansabang ; Kéréwane ; Djinany ; Badjicounda ; Bandouba Mamadou	5000	6000	5000	16000
	construire de blocs d'hygiène dans les écoles	Kambaléba ; Bandouba Mamadou ; Kéréwane ; Badjicounda ; Mansabang ;	10000	10000	5000	25000
	électrifier les écoles élémentaires en panneau solaire (PM)	Kambaléba ; Bamdouba Ahmet ; Gassikon ; Mansabang ; Kéréwane ; Djinani ; Badjicounda ; Bandouba Mamadou				0

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
HYDRAULIQUE	construire un forage équipé d'un château d'eau de 150m ³ /20m	Bandouba Djouka (Saré Yéro Mballo, Boudouck Elhadji Omar, Bandouba Mamadou, Bandouba Ahmet, Tivaoune)	70000	30000	22000	122000
	réaliser deux abreuvoirs au niveau du forage	Djinany	2000			2000
	étendre le Réseau d'Adduction d'Eau Potable de Djinany	Kambaléba ; Saré Diayé ; Diahonar Sadio ; Badjicounda ; Gassikon Mandingue ; Sandial	5000	6000	5000	16000
	promouvoir les branchements sociaux (PM)	commune				0
ASSAINISSEMENT	promouvoir la réalisation de latrines modernes	commune	20000	20000	20000	60000
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	créer et aménager des bois villageois (PM)	Badiocounda - Mansabang ; Gassikon Mandingue ; Saré Doulo)				0
	créer et aménager des dépotoirs d'ordures ménagères (PM)	commune				0
Sport - Culture & Jeunesse	construire un complexe socio-éducatif et culturel	commune	25000	25000		50000
	créer et aménager un terrain municipal	commune	5000	5000		10000
Sous-total secteurs sociaux			189500	133000	93000	415500
Secteurs économiques						
AGRICULTURE	créer et aménager 4 périmètres maraîchers	dans chaque zone (Djinany ; Mansabang ; Saré Diayé ; Bandoumadiouka)	20000	10000	10000	40000
	renforcer l'équipement agricole (houe sine, motoculteur, tracteur)/PM	commune				0
	acquérir des équipements d'allègement de travaux de femme (moulin, décortiqueuse, batteuse, etc.)/PM	commune				0
	aménager la grande vallée (PM)	commune				0

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	réhabiliter les ouvrages hydro agricoles sur la vallée (PM)	Saré Doulo-Djinany ; Saré Fodé-Gassikon				0
	construire une digue anti-sel (PM)	Badjicounda				0
	renforcer les capacités techniques et organisationnelles des jeunes et des femmes	commune	1000		1000	2000
ELEVAGE	construire deux parcs à vaccination	Zone de Djinany (Djinany) et Zone de Saré Diayé (Bandouba Mamadou)	5000	5000		10000
	créer et aménager deux mares pastorales (PM)	entre Diankandi et Bandoumadiouka ; au sud-ouest de Djinany				0
PECHE	renforcer l'équipement de pêche (filet aux normes)/PM	commune				0
FORESTERIE						0
Sous-total secteurs économiques			26000	15000	11000	52000
Secteurs d'appui à la production						
COMMERCE ET ARTISANAT	aménager le marché hebdomadaire (PM)	Mansabang	0			0
	construire un marché permanent	Djinany		10000	10000	20000
	appuyer en équipements les artisans (métiers du bâtiment, menuisiers, tailleurs, etc.)/PM	commune				0
	renforcer en capacité les artisans	commune	500		500	1000
TRANSPORT ET COMMUNICATION	achever la réalisation de la piste entamée par le KFW	Boudouck-Saré Bafé (10 km)	100000	100000	100000	300000
	réaliser une piste sur 10 km	Mansabang-Badjicounda-Saré Birane	100000	100000	100000	300000
	réhabiliter le pont sur la vallée de Boudouck (PM)	Saré Fodé - Gassikon Mandingue				0
	bitumage de l'axe Madina Wandifa - Djinany (25 km)/PM	commune				0

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	installer les antennes pour assurer la couverture en réseau de téléphonie et de connexion mobile (PM)	commune				0
Electricité	électrifier les villages (PM)	commune				0
	raccorder le village de Djinany à la haute tension	Saré Bafé (site le plus proche 11 km)	30000	30000	28000	88000
Sous-total secteurs d'appui à la production			230500	240000	238500	709000
Gouvernance						
	construire et équiper l'hôtel de ville	Djinany	40000	20000		60000
	capaciter les élus dans les stratégies de mobilisation des ressources fiscales locales	Djinany	500		500	1000
	moderniser le bureau d'état civil	Djinany	6500	6500		13000
	former les agents de l'état civil en archivage et exploitation de logiciel de traitement des faits d'état civil	Djinany			2000	2000
Sous-total Gouvernance			47000	26500	2500	76000
Total PTI			493000	414500	345000	1252500

Le coût total du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Djinany est de **un milliard deux cent cinquante deux millions cinq cent mille (1.252.500.000) francs CFA.**